MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU
COMMERCE EXTÉRIEUR

Direction de l'Intégration
Européenne

Bruxelles, le 12 février 1954

NOTE POUR MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL

Travaux du Comité Economique de la C.P.E.

Pendant la session du Comité Economique du8au 12 février, il s'est dégagé certaines tendances générales que je crois nécessaire de vous rapporter.

1. Quand la délégation belge n'apporte pas de matière de travail au Comité, les travaux de celui-ci ont une tendance à s'arrêter pour les raisons suivantes :

a) La délégation allemande est visiblement désireuse de ne pas pousser en avant certaines propositions que l'on croit être siennes de manière à ne pas heurter de front la délégation française.

b) La délégation néerlandaise manque relativement d'imagination et revient toujours au Plan Beyen en demandant aux autres délégations de faire des contre-propositions à défaut de pouvoir accepter le plan néerlandais.

c) la délégation italienne, en l'absence de gouvernement en Italie et par préparation insuffisante, n'est pas paralysante dans son action, mais n'est pas spécialement constructive, bien qu'il faille souligner qu'à la dernière séance le délégué italien a marqué très nettement le désir de son pays de voir la Communauté

Min AE (Bel) 17.771/3 Note int-Dep't

© A.E./B.Z. ((Ministerie van Buitenlandse Zaken, België)) inv.nr. None
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/G01535

dotée de pouvoirs suffisants pour assurer une coordination estimée indispensable en matière économique.

d) La délégation luxembourgeoise reste uniquement préoccupée par les réserves qu'elle veut faire pour son agriculture et pour la circulation des personnes, et prépare les éléments qui permettront ultérieurement de rédiger un protocole-annexe donnant à son pays, dans la C.P.E. comme dans la C.E.D., un statut tout particulier.

e) Quant à la délégation française, elle se conforme au rôle d'observateur que lui assigné M.Parodi au cours du Comité de Direction du 28 janvier. Elle joue cependant ce rôle dans un sens assez dissolvant en s'ingéniant à mettre surtout en relief les difficultés qui se présentent pour la solution de chacun des problèmes, espérant peut-être effrayer les autres délégués devant la complexité des tâches à accomplir.

2.- Pour la défense de notre point de vue qui trouve son expression la plus poussée dans la détermination des matières pour lesquelles nous voulons que la Communauté dispose de pouvoirs réels/ de coordination et pour le choix des moyens propres à assurer la coordination souhaitée la délégation belge au Comité Economique a préparé, d'abord à Bruxelles et au cours de la courte session de cette semaine à Paris, un document qui comptait originairement 45 pages et qui réduit à une vingtaine de feuillets, a été remis jeudi soir au Comité Economique; il a trait au problème de la coordination économique entre les Etats membres de la Communauté.

La discussion de ce document de travail interviendra la semaine prochaine et pour notre thèse, il représente une des parties les plus importantes des travaux.

3.- Il est encore nécessaire d'attirer votre attention sur un aspect politique qui inquiète M. de Staercke et le suppléant néerlandais M.Starkenborgh: d'après des informations recueillies par ces deux personnalités, une tendance se précise quant à la thèse des petits pays demandant des pouvoirs réels en matière économique pour la Communauté. Cette tendance résulte de l'attitude que pourraient prendre trois grands pays dans un délai assez rapproché et qui consisterait à exercer sur nous une violente pression pour que nous nous contentions de signer un accord de communauté politique ne mettant sur pied que certaines institutions sans aucune référence à des attributions économiques. La France appuyée par les Etats-Unis pourrait, par exemple, dire que la C.E.D. allant être adoptée et le problème de la Sarre allant être réglé avec l'Allemagne, il est urgent et nécessaire d'accepter immédiament un chapeau politique plus général qui serait un traité de communauté politique européenne et,devant les difficultés et les discussions qui s'éternisent sur les attributions économiques de la Communauté, il nous serait demandé d'accepter la signature du Traité C.P.E. ne comportant que des institutions et de remettre à plus tard le soin de régler nos préoccupations en matière économique.

Même l'Allemagne, qui a pourtant laissé deviner cette tendance à la création d'une communauté très centralisée et avec des pouvoirs puissants en matière économique, abandonnerait éventuellement cette position parce que sa puissance économique rend moins nécessaire pour elle, d'avoir dans le traité de base certaines garanties en matière économique.

Il importe donc, compte tenu de ce danger, que nous nous hâtions de rapprocher les points de vue néerlandais, luxembourgeois et belge en entraînant, si possible, d'autres partenaires sur des propositions de

compétence économique de la Communauté sur lesquelles trois délégations au moins seraient d'accord.

C'est dans ce sens que des conversations ont eu lieu à Paris entre M.de Staercke et M.Starkenborgh et se poursuivent quotidiennement entre les délégués néerlandais et belges au Comité Economique.

La situation esquissée ci-dessus explique pourquoi il sera nécessaire que le maximum de force soit réuni dans les semaines qui viennent pour la défense efficace de la thèse belge.

La note belge rédigée à l'initiative d'un groupe comprenant MM.Van der Meulen, Van Tichelen, Persoons, D'Haese et Hupperts, est ci-jointe. Elle constitue un document de travail et d'experts et peut évidemment être transformée suivant les observations et directives qui nous seraient données du côté ministériel. Je souhaiterais qu'elle soit étudiée par vous, afin que le point de vue du Département des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur soit éventuellement exprimé dans cette note, soit que vous vous y ralliez, soit que d'autres directives ou observations y soient jointes.-